

DEC201931DR17

Décision portant nomination de M. François VIVET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6502 intitulée INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL (IMN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502, intitulée INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL (IMN), dont le directeur est M. Florent BOUCHER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François VIVET, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6502 à compter du 01/10/2020 en remplacement de M. Laurent COURNEDE.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 26/10/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
M. Florent BOUCHER



DEC201214INEE

Décision portant nomination de Mme Anne-Emmanuelle Kervella aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Anne-Emmanuelle Kervella, Ingénieure de recherche de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021.

En appui à la Directrice Adjointe scientifique en charge de la thématique «Ecologie, évolution et biodiversité», la mission d'Anne-Emmanuelle Kervella a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux cadres internationaux, européens et nationaux de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages liés à leur utilisation dans la recherche (Convention sur la Diversité Biologique et son Protocole de Nagoya, Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et son instrument pour la gouvernance de Haute Mer).

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Emmanuelle Kervella demeure affectée à la FR2424 Station biologique de Roscoff (SBR) – CNRS – place Georges Teissier – CS 90074 – 29688 Roscoff cedex.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, Mme Anne-Emmanuelle Kervella percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 17 Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/10/20

Le président-directeur général
Antoine Petit

